



1006133401

DATE DEPOT :	2010-07-15
NUMERO DE DEPOT :	61334
N° GESTION :	2007B23266
N° SIREN :	500883715
DENOMINATION :	A.C. ACQUISITIONS
ADRESSE :	63 ave Raymond Poincaré 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2010/04/29
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

07B23266

A.C. ACQUISITIONS

Société à Responsabilité Limitée

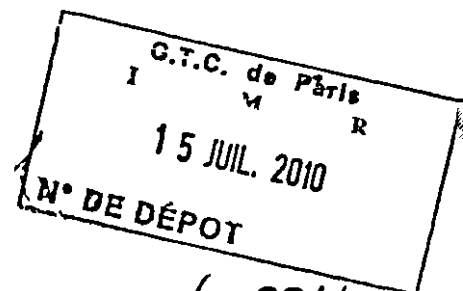
Au capital de 10 000 €

Siège social à PARIS 16^{ème}

45, rue Scheffer

R.C.S. PARIS 500 883 715

PF 29.06.10 TB, MS
06 //



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'An Deux Mille Dix, et le Jeudi, Vingt-Neuf Avril,

Les Associés de la Société «A.C. ACQUISITIONS» sont réunis en Assemblée, sur convocation verbale de son Gérant.

Sont présents et ont émargé la feuille de présence :

- Monsieur Elie Sylvain CHELLY,
- Monsieur William CHELLY,
- Monsieur Arthur CHELLY,
- Monsieur Charles CHELLY,

Seuls Associés de la Société.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut dès lors délibérer.

Monsieur Charles CHELLY préside la séance en sa qualité de Gérant, lequel rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire est essentiellement appelée à se prononcer sur le transfert de siège social et la fermeture de l'établissement constituant l'actuel siège social.

Il donne ensuite lecture de son rapport.

Il demande donc à ses Associés de bien vouloir se prononcer sur ce transfert de siège social à PARIS 16^{ème} – 63, avenue Raymond Poincaré et la fermeture de l'établissement constituant l'actuel siège social.

Un débat s'instaure entre les Associés.

Personne ne prenant plus la parole, le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale décide le transfert du siège social à PARIS 16^{ème} – 63, avenue Raymond Poincaré et la fermeture de l'établissement constituant l'actuel siège social.

En conséquence, l'Assemblée autorise la modification de l'Article 4 des Statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A.C.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les Associés après lecture.

Four handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains three signatures, and the bottom row contains one signature. The signatures are stylized and appear to be of different individuals.